



## CONSEIL COMMUNAL II

Caudèrès - La Fauvette  
Poste-Mairie



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09 MARS 2022

Monsieur JOYON, Président du Conseil Communal 2, Caudèrès, La Fauvette, Poste-Mairie accueille les membres et ouvre la séance.

### 1-Atelier mobilité, circulation.

L'atelier s'est réuni le 18 janvier dernier, et la prochaine réunion est prévue le 23 mars prochain.

Il est question de l'analyse de l'intervention lors du dernier Conseil Communal de janvier de monsieur Jestin, sur la circulation de la rue Dourout. Qu'en est-il des suites ?

L'ensemble des propositions qui ont été présentées lors de cette réunion, vont être soumises à l'avis des riverains. Cela se concrétisera par la distribution d'un questionnaire papier dans les boîtes aux lettres de tous les riverains. Ils pourront ainsi s'exprimer et choisir la solution qui leur convient. Bien que cette démarche semble participative et adéquate, certains Conseillers regrettent que les propositions proposées ne changent en rien le fond du problème. Il y a trop de circulation sur cette voie qui n'est pas calibrée pour accueillir un tel trafic.

Dans le cadre du Plan de mobilités douces de Bordeaux Métropole, un groupe de travail dans lequel siège l'Université et la Mairie étudie les cheminements vélos notamment la connexion Campus-territoire communal. Serait-il possible qu'un représentant du Conseil Communal soit intégré dans ce groupe de travail ?

L'idée est acceptée à l'unanimité.

Le 08 mars dernier, Guillaume Garrigues, Conseiller municipal délégué aux Nouvelles mobilités, transports, plan piéton et vélo métropolitain, Conseiller métropolitain et quelques membres de l'atelier « mobilité-circulation » se sont réunis afin d'identifier les emplacements Vélobox (structure, abri vélo de proximité, sécurisé, permettant de stationner des vélos) possibles sur le territoire du Conseil.

Pour rappel il s'agit d'un projet conjoint de Bordeaux Métropole et de la ville de Talence.

Les Conseillers font part de leur préférence pour le choix des 5 vélobox dispersés dans la ville plutôt qu'un seul pouvant contenir de 25 vélos.

Ils sont d'accord avec les propositions des 4 emplacements identifiés avec monsieur Garrigue (voir diaporama ci-joint). Pour le 5<sup>ème</sup> ils suggèrent d'étudier la possibilité de l'implanter au niveau du « Récup verre » rue de Suzon. Avant toute chose, les services de la Ville doivent vérifier la domanialité du site et la faisabilité technique.

### 2-Présentation des travaux de l'atelier Environnement et Alimentation.

Lors de la dernière réunion de l'atelier ses membres ont assuré le suivi des dossiers en cours (recyclage et composteurs) et dégagé des propositions d'étude de nouveaux axes (diaporama joint au compte-rendu).

Pour rappel, l'atelier se réunit le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois.

Les nouveaux points étudiés par l'atelier :

- Affichage sauvage : quelles solutions ? Augmentation des supports d'affichage, rappel à l'ordre ?  
- « Récup verre » situé rue de Suzon : travail à mettre en place pour trouver l'aménagement qui limiterait les dépôts sauvages (vérifier les domanialités, voir diaporama).

- Fresques : comme la fresque du climat, il existe d'autres jeux qui peuvent servir de moyens pour sensibiliser au réchauffement climatique. Proposition d'organiser 3 événements de la sorte : fresque des déchets, fresque de la biodiversité, inventons nos vies sans Carbone (jeux basés sur l'intelligence collective).

Proposition de faire une synthèse pour solliciter les autres Conseils Communaux et de les associer. Pourquoi pas un co-financement ?

- Rafraichir la ville : utilisation de peinture au sol qui permettrait de rafraichir d'au moins 10° la température.

Le Président profite de l'occasion pour annoncer que la requalification du cours Gambetta, dont le but est notamment de végétaliser les espaces publics et de lutter contre les îlots de chaleurs, est en cours d'étude par les services de la Ville.

- Abris-bus végétalisés : question est posée à savoir si Bordeaux Métropole a prévu quelque chose en ce sens. Guillaume Garrigues sera interrogé sur le sujet. Il est précisé aux membres de l'atelier, que le service environnement et paysages, dès que l'empiètement sur le domaine public le permet, développe la pose « d'arceaux verts » et de « végétalisation mobile ».

Cette initiative permet d'offrir un « jalonnement végétalisé » qui relie les différents espaces verts d'un périmètre et s'inscrit pleinement dans l'ambition de l'atelier.

Ce sont les services de la Ville qui produisent, installent et entretiennent ces équipements. Les premiers vont être installés prochainement. *Installés.*

- Sculpture financée par le Conseil le 11 novembre 2021 : il est demandé la possibilité qu'un acompte soit versé à l'artiste.

### 3-Examens des demandes d'aides financières.

Sophie RONDEAU, Adjointe au maire en charge de l'environnement, du développement durable, des espaces verts, de la participation citoyenne et Présidente du Conseil Communal n°1, Zola, Haut Brion, La Taillade, Médoquine, Saint Genès, présente les points suivants :

- Le projet de création d'un refuge LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) dans le parc Triaire a été proposé au CC 1 et aujourd'hui au CC 2 pour le parc Curvale. Le but de cette démarche est d'avoir un inventaire de la biodiversité ainsi qu'un accompagnement afin d'engager l'aménagement favorisant la biodiversité.

Les associations de jardins partagés qui sont implantées sur ces parcs vont être associées, le jardin de la passerelle pour Triaire et les empotés de Curvale. Ces deux parcs se tiennent, c'est pour cette raison que la municipalité a envisagé de faire un refuge sur ces 2 parcs car ils offrent une continuité à la faune.

Il est proposé un co-financement avec le Conseil Communal n°1 (montant par CC : 3 976 €).

Comme le CC1 a déjà validé la démarche, le service des jardins a commandé la prestation à la LPO sans attendre le vote du CC2. Cette procédure n'est pas du goût de certains Conseillers qui ont l'impression de financer un projet émanant de la Ville et pas d'eux, même s'ils sont favorables à celui-ci. Cela pose le problème des modalités et des règles d'utilisation du budget des conseils communaux, quelles sont les marges d'action des Conseils Communaux ? Il est procédé au vote à main levée :

2 Abstentions et 8 voix Pour.

- Réaménagement du square du Guesclin : Madame Rondeau, en tant que Présidente du Conseil Communal 1, relaie la demande émanant d'un Conseiller du CC1 de travailler sur le square du Guesclin. Ce square étant à la limite du périmètre des 2 Conseils (1 et 2), il est proposé qu'un atelier transversal avec des membres des deux CC soit constitué.

- Mme Rondeau, qui a également la délégation des espaces verts, profite de ce sujet pour rappeler la procédure qui doit être appliquée dans tous les projets concernant des aménagements de l'espace public :
  1. Les Conseillers proposent une idée à l'ensemble du Conseil.
  2. Discussion sur l'aménagement proposé.
  3. Si l'idée est validée par les membres : service participation interpelle service concerné pour faisabilité du projet.
  4. Sous 15 jours (si délai plus long celui-ci sera indiqué), le service se prononce sur la faisabilité du projet (faisabilité technique, réglementaire, autre projet connu sur l'espace...).
  5. Retour vers le Conseil Communal pour exposer la faisabilité.
  6. Si projet faisable : montage d'un atelier spécifique pour travail avec les services : co-construction.
  7. Service travaille sur les plans et une évaluation budgétaire.
  8. Retour vers le Conseil Communal pour présentation des solutions.
  9. Validation finale par le Conseil Communal.

Cette proposition de fonctionnement fait débat, car elle ne correspond pas à la vision que certaines personnes ont de leur rôle de Conseiller. Cela correspond à une vision plus restrictive que ce qu'ils s'imaginaient.

Les Ateliers Osons +, engagés depuis la fin de l'année dernière, ont pour objectifs de coconstruire le fonctionnement des futurs Conseils Communaux et de répondre ainsi aux interrogations que certains Conseillers se posent.

Sophie Rondeau rappelle le rôle d'un conseil de quartier.

Cette procédure permet simplement de se conformer aux règles d'aménagement de l'espace public et de cadrer le projet. Elle n'enlève en rien les idées qui reviennent aux Conseillers Communaux ni leur décision de faire ou non l'aménagement. Il s'agit de co-construction.

La procédure est finalement identique à la procédure des budgets participatif.

- Information de la pose d'une tour à hirondelles : projet élu au Conseil municipal des enfants. *Le sujet n'a pas pu être abordé par manque de temps. **Pour information la tour est posée.***

#### 4-Questions diverses.

- Point sur la **corolle végétale** votée lors de la séance du 11 novembre dernier : l'emplacement est confirmé sur le parvis de l'école Joliot Curie.
- **Bancs végétalisés** : implantation potentielle de 3 ou 4 bancs. A chacun de trouver des emplacements.
- **Poulaillers partagés** : Isabelle Balligand.  
Marché bois : il n'y a plus de bois. Une délibération sera peut-être nécessaire pour rectifier, en reprenant la somme budgétisée en 2021.
- **Compostage partagée** : Monsieur le maire a décidé d'ouvrir un site de compostage municipal Parc Robespierre. La Maison du Développement Durable (MDD) s'occupera du suivi.

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 21h30.